



# Assemblée communale extraordinaire

Lundi 28 novembre 2022, à 20h15  
Salle Gérard-Bregnard  
(bâtiment des services communaux de Fontenais)

## Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 juin 2022.
2. Prendre connaissance et approuver le Règlement du cercle scolaire de la commune mixte de Fontenais.
3. Prendre connaissance et adopter le projet de révision du Plan d'aménagement local (PAL) de la commune mixte de Fontenais.
4. Informations communales.
5. Divers.

*Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch) Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourra être adressée par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.*

*Le règlement du point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch) où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal. Le dossier qui concerne le Plan d'aménagement local du point 3 peut être consulté à l'administration communale et sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch)*

Conseil communal

Fontenais, novembre 2022